

**DELIBERATION N°2024-25\_024**  
**de la commission de la formation et de la vie universitaire**  
**de l'université de Franche-Comté**

Séance du lundi 23 septembre 2024

**Motion congés menstruels**

La délibération étant présentée pour DECISION.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
Membres présents : 10	Suffrages exprimés : 20
Membres représentés : 10	Pour : 20
Total : 20	Contre : 0

Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Franche Comté notamment l'article 41.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent la motion pour congés menstruels.

Besançon, le 24 septembre 2024

Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur général des services



Thierry Camus

Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :  
- Motion congés menstruels

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,  
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités  
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté.*

## **Motion présentée par les élu·e·s UNEF à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Franche-Comté**

Membres de la Commission de la Formation et de la vie Universitaire de l'Université Franche-Comté, nous nous sommes réuni·e·s lors de cette séance, affirmant la nécessité de reconnaître les difficultés auxquelles font face les personnes menstruées dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Nous constatons en effet qu'aujourd'hui dans la quasi-totalité des établissements de l'ESR, le motif des règles douloureuses n'est pas reconnu comme justifiant une absence sur les heures de cours pour les usagè·e·s et sur les heures de travail pour les personnel·le·s enseignant·e·s et administrif·ve·s.

De nombreuses personnes menstruées font pourtant face aux symptômes engendrés par les règles douloureuses allant jusqu'à des périodes d'invalidité en cas d'endométriose ou d'autre maladie gynécologique rendant impossible les déplacements en cours. La non-reconnaissance de ces souffrances à l'Université porte atteinte à l'égalité du droit à la réussite pour tou·te·s. Dans un contexte de pénurie de médecins, pouvant allonger le délai de consultation à plusieurs semaines dans certains territoires et par les frais qu'engendrent une consultation, les difficultés d'accès à l'accompagnement médical poussent certain·e·s à renoncer aux soins et créer une charge mentale considérable détériorant leurs conditions de vie et d'études. Ainsi, faute de certificat médical, le risque de défaillance pèse plus fortement sur les personnes menstruées que sur celles qui ne le sont pas.

### Considérant que :

- L'égalité est une valeur fondamentale de l'Université, et en ce sens, elle doit œuvrer pour l'amélioration des conditions d'inclusion en son sein
- L'Université Franche-Comté a pour mission de permettre à tou·te·s ses étudiant·e·s de bénéficier des mêmes chances de réussite
- Les règles douloureuses, endométriose et autre maladie gynécologique ont des conséquences considérables sur la santé des étudiant·e·s menstrué·e·s allant jusqu'à l'impossibilité de se rendre physiquement en cours
- La coût de la vie étudiante étant plus important pour les personnes menstruées, le risque d'une perte du droit à la bourse en cas d'absence injustifiée peut engendrer une précarité extrême des personnes concernées et porter atteinte à leurs intérêts matériels et moraux

En adoptant cette motion, nous, membre de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Franche-Comté affirmons la nécessité d'engager une réflexion pour la mise en place d'un congé menstruel accessible à l'ensemble des usagers menstruées de l'université. A l'heure où la reconnaissance de ces douleurs et leurs conséquences sont de plus en plus documentées par la communauté scientifique et médicale, les universités, lieux de formation, de recherche et d'émancipation, permettant à l'ensemble de la société d'avancer et de répondre aux enjeux de demain, se doivent d'être à la hauteur. En ce sens, l'université s'engage dès maintenant à enclencher un large travail de concertation (Groupe de travail) avec l'ensemble de la communauté universitaire pour examiner les conditions de la mise en place d'un congé menstruel effectif pour les usagers dès la rentrée 2025. Un retour sur l'avancé du groupe de travail sera fait en cfvu auprès de l'ensemble de ses élus dans la perspective d'une mise en place effective pour la rentrée 2025.